



# L'informateur

## # 99 – le 30 juillet 2021

Êtes-vous bien sûr que c'est l'été ? Fa frette, non ?

Pour vous réchauffer l'esprit, quatre courts sujets :

1. La réunion annuelle de notre Association
2. Vitesse
3. Pandémie et fosses septiques
4. Scie à chaîne écolo

### 1. La réunion annuelle de notre Association

Les règlements généraux de notre Association prévoient la tenue d'une assemblée des membres une fois par année. Vous vous souvenez qu'en raison du contexte sanitaire, l'assemblée de 2020 n'a pu être tenue.

À leur rencontre de juin dernier, vos administrateurs ont discuté de la possibilité de tenir l'assemblée de cette année en présence.

Il fut décidé de surseoir à la prise de décision sur cette question, le temps de voir évoluer ce même contexte sanitaire.

Entre-temps, certains des sujets qui sont habituellement discutés lors de cette rencontre (rapport annuel du président, situation budgétaire, rapport des responsables des comités) feront l'objet, dans les prochaines semaines, d'un Bulletin spécial envoyé à tous les membres, tout comme ce fut le cas l'an dernier.

Vos administrateurs ont espoir d'être en mesure de convoquer une réunion de l'Assemblée générale sous une forme ou une autre – virtuelle ou en présence – au plus tard cet automne.

Tout dépendra, probablement, du variant Delta...

### 2. La vitesse

La vitesse, c'est l'aptitude à se déplacer ou à se mouvoir avec une grande vitesse. Mais ce n'est pas parce qu'on est véloce qu'on doit nécessairement *flyer*, comme on dit à Paris.

Vous l'aurez deviné, on cause ici de vitesse sur les routes du lac, tant la route d'accès que la route de ceinture.

Mais rassurez-vous ! Ce n'est pas nous, propriétaires, qui cette fois-ci se faisons prêcher le ralentissement.

Ce sont nos fournisseurs et surtout, leurs camions.

Certains d'entre nous ayant confié leurs craintes, parfois leurs frayeurs, sinon leurs effrois, à la rencontre de camions sur la route, notre président a décidé d'écrire une lettre à tous les fournisseurs pour leur demander de modérer leurs... transports. Vous trouverez cette lettre en Annexe au présent Bulletin.

Mais il y a un motif tout aussi important, sinon plus, que la sécurité pour respecter le 40 km/h autour du lac : **la poussière**.

Motif très important parce que malgré l'adage selon lequel la vitesse tue, n'oubliez pas que c'est dans le seul pays du monde où il n'y a pas de limite de vitesse sur les autoroutes, l'Allemagne, que le taux de mortalité routière est le plus bas. Comme quoi...

Mais, qu'on soit bon pilote ou pas, qu'on fasse peur aux autres ou pas, que ce soit sécuritaire ou pas, quand on va vite sur les chemins du Lac Clair, on lève de la poussière. À moins bien entendu qu'il ait plu au cours des derniers 48 heures.

Et la poussière, ça salit. Ça salit la nature, ça salit le lac, oui, le lac, énormément. Et ça salit les visages. Plusieurs personnes se nettoyant le visage le soir, avant de se coucher, ont remarqué que leur petit tampon blanc était plus sale lorsqu'elles sont au lac que lorsqu'elles sont en ville.

Alors, **pour garder l'eau du lac propre, levez le pied**. Votre visage, c'est votre choix. Mais le lac, ce n'est pas un choix. C'est une responsabilité.

Merci !

### 3. Pandémie et fosses septiques

La Covid a des impacts sur tous les aspects de la vie, y compris... sur l'usage des fosses septiques. En effet, nombreux sont ceux qui se sont réfugiés au chalet ou dans leur résidence secondaire pour échapper aux affres pandémiques.

Ce sachant, dans une optique de **prévention et préservation de l'environnement**, nos deux Municipalités offrent aux résidants du lac Clair de faire vidanger leurs fosses septiques aux deux ans, plutôt qu'aux quatre ans.

Pour effectuer ce changement de cédule, vous pouvez communiquer avec :

- Ste-Christine : Marilyn Gingras, (418) 329-3304, poste 203 (en vacances jusqu'au 8 août).
- St-Alban : Vincent Dostie, (418) 268-8026.

Prenez en compte que les fosses septiques de St-Alban ont été vidangées au mois de juin cette année, et que celles de Ste-Christine seront vidangées en 2022.

Si vous jugez bon de modifier de quatre à deux ans le rythme de vidange, votre compte de taxe sera ajusté en conséquence, soit une somme supplémentaire d'environ 40 \$ par année.

## 4. Scie à chaîne écolo

Innombrables sont les façons de soulager la nature des effets délétères de certaines activités humaines.

Entre autres activités délétères – quoi que beaucoup moins qu’un bris d’oléoduc, on s’entend – vous serez probablement surpris d’apprendre qu’une scie à chaîne postillonne généreusement de l’huile pendant ses rugissements.

Cette huile pollue, sauf si... on utilise de l’huile bio !

Hé oui, il existe de l’huile bio pour scies à chaîne. Une petite recherche sur Internet indique que la plus courante de ces huiles est offerte par Stihl.

[Huile STIHL BioPlus<sup>MC</sup> -](#)

Ces huiles sont disponibles chez les fournisseurs spécialisés dans les équipements forestiers, rarement chez les marchands plus généralistes tel que Canadien Tire.

Bon à savoir, non ?

*Vos administrateurs*

[www.lacclair.org](http://www.lacclair.org)

En Annexe, page suivante, la lettre aux fournisseurs.



Monsieur, Madame X  
Compagnie Y

*Objet: Respect des limites de vitesse- chemin menant et entourant le lac Clair.*

Afin d'assurer un environnement sécuritaire aux propriétaires résidant au lac Clair, nous désirons vous rappeler ainsi qu'à vos employés que la limite de vitesse sur la route menant au lac ainsi que sur le chemin privé entourant celui-ci est de 40 km/h. La sécurité de nos membres ainsi que de leurs invités qui circulent sur ces chemins constitue une des priorités de notre Association. Nous consacrons beaucoup d'efforts à entretenir cette route et à la rendre plus sécuritaire.

Or, nous recevons un nombre grandissant de plaintes des propriétaires qui dénoncent la vitesse excessive empruntée par certains des fournisseurs qui circulent sur le territoire du lac et ils nous font part de leur crainte pour leur vie et celle de leurs passagers.

Cette route et celle qui entoure le lac sont des chemins forestiers et l'étroitesse de la chaussée ne peut pas permettre que les usagers dépassent la limite de vitesse permise.

L'objectif de cette lettre est de vous informer de la situation afin que vous rappeliez à vos employés qui empruntent cette route que la vitesse autorisée est de 40 km/h et que la circulation doit obligatoirement se faire à la droite en raison des obstacles nombreux qui parsèment ce chemin.

Nous faisons régulièrement ce rappel de la vitesse permise à nos membres et nous voulons, cette fois-ci, le faire également aux autres usagers autorisés à circuler sur le territoire du lac.

Nous vous remercions de l'attention que porterez à la présente,

Michel Bouchard  
Président  
Association des propriétaires du Lac Clair